

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 23 mars 2026

CC/22/2021-2026

Procès-verbal n° 22 de la séance du Conseil communal de Tannay du 23 mars 2026 à 20h00

### **Ordre du jour**

- 1. Appel**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025**
- 4. Communications du Bureau**
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 7. Préavis n°64 de la Municipalité relatif aux modifications du PACom**
- 8. Préavis n°65 de la Municipalité relatif au changement du chauffage de l'immeuble Floréal au prix de 171'000 CHF**
- 9. Propositions individuelles et divers**

### **Message d'ouverture du Président**

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue. Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

### **1. Appel**

Monsieur le Président Guillaume BENARD procède à l'appel.

2 personnes sont excusées : Madame Natascha HEINZELMANN et Monsieur Pascal CORNU

1 personne est absente : Monsieur Arcadio MIR

29 personnes sont présentes.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut se tenir.

## **2. Ordre du jour**

Monsieur le Président Guillaume BENARD lit l'ordre du jour, lequel est accepté.

## **3. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025**

Le procès-verbal du **8 décembre 2025** est approuvé à la majorité (1 abstention).

M. STETTLER relève une faute de frappe en page 4, 5<sup>e</sup> paragraphe : « ROJALET ».

## **4. Communications du Bureau**

Monsieur le Président Guillaume BENARD rappelle que les prochaines votations cantonales auront lieu les 29 mars et 14 juin 2026. Il remercie les personnes qui ont œuvré au dépouillage des urnes et au bon déroulement des votations communales du 8 mars 2026 et les fait applaudir.

La dernière séance du Conseil communal de la législature (2021-2026) aura lieu le 15 juin 2026.

Monsieur Marc HUSMANN annonce que la sortie du Conseil communal aura lieu toute la journée du 30 mai 2026 et remercie de réserver cette date. Plus d'informations parviendront prochainement par courriel. Monsieur le Président Guillaume BENARD le remercie pour l'organisation de cette sortie.

## **5. Communications de la Municipalité**

**Madame la Syndique Denise RUDAZ** informe que la Municipalité invite le Conseil communal à un apéritif déjeunatoire le 29 juin 2026, à 19h au Château, afin de remercier les membres du Conseil communal pour cette législature. Une réponse est attendue auprès du greffe.

Elle revient ensuite sur une question qui avait été posée lors d'une séance du Conseil communal concernant la différence entre les activités des Commissions et celles des groupes de travail. Les Commissions peuvent donner des avis, changer un préavis, en discuter et ensuite la décision est prise par le Conseil communal après la lecture du rapport. Les groupes de travail sont des groupes de discussion, qui ne sont pas nommés dans le cadre du Conseil communal mais qui voient une nécessité de se réunir pour donner l'avis des uns et des autres.

Elle passe ensuite à l'avancement des travaux de l'immeuble Floréal ; un appartement est terminé et loué. Le second appartement a dû être détruit et reconstruit, et devrait être terminé d'ici deux mois. La crèche doit être terminée à fin juin 2026 pour pouvoir ouvrir en août prochain.

Elle informe que la buvette a ouvert le 7 mars 2026 ; elle est ouverte tous les jours, sauf le lundi et mardi.

Concernant l'éclairage des rues, elle indique que désormais tout fonctionne. Pour des questions de sécurité, des citoyens ont demandé que cet éclairage reste allumé toute la nuit. Il a fallu choisir entre ceux qui voulaient le fermer et ceux qui voulaient qu'il reste allumer. Fort du compromis, l'éclairage reste allumé à 50% de sa capacité et non 100%, mais en ayant la direction au sol et non plus au ciel.

## **6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**

Monsieur Marc HUSMANN, **pour l'ORPC**, explique que le rapport d'activité 2025 a été rendu il y a deux ou 3 semaines et la prochaine séance est mercredi prochain.

M. Fabrizio NASSISSI rapporte, **pour la Région de Nyon**, que la dernière séance du conseil intercommunal a eu lieu le 4 mars 2026. Il prie de bien vouloir l'excuser de ne pas s'y être rendu car il avait mal noté la date dans son agenda. Pour plus d'informations, vous pouvez retrouver l'ordre du jour de cette séance et les deux préavis adoptés sur : [regiondenyon.ch/documents/seance-du-4-mars-2026/](http://regiondenyon.ch/documents/seance-du-4-mars-2026/)

## **7. Préavis n° 64 de la Municipalité relatif aux modifications du PACom**

**Monsieur le Municipal Claus HASSIG** présente le préavis n° 64.

Il indique avoir pris en charge ce sujet en 2021 des mains de son prédécesseur et espère qu'il sera bientôt terminé.

Il rappelle la procédure du PACom : Le PACom est destiné à remplacer le plan général d'affectation (PGA) de 2010. La 1<sup>e</sup> mise à l'enquête publique a eu lieu le 30 mars 2021. 2 enquêtes publiques complémentaires ont été approuvées par le Conseil communal en 2023 et 2024. Une 3<sup>e</sup> enquête complémentaire (préavis n°64) fait suite à de nouvelles demandes de l'Etat.

Il explique la situation du chemin des Vallières : le Canton exige un déclassement en zone agricole sur les parcelles 209, 210, 813 et 822, rendant les biens-fonds 813 et 822 complètement et les autres parcelles partiellement inconstructibles. Le compromis trouvé est de les classer en zones de verdure plutôt qu'en zones agricoles. La Municipalité a rencontré les propriétaires des parcelles qui se sont ralliés à ce compromis.

Concernant la parcelle 237 et la PPA « Les Goutettes Est » : le Canton exige également le classement de la parcelle 237 en zone agricole et la suppression de la destination commerciale sur les Goutettes Est. La solution trouvée est de passer la parcelle n°237 en zone LUP (LADA) plutôt qu'en zone agricole et d'abroger le PPA « Les Goutettes Est » pour en supprimer la destination commerciale.

Monsieur Jean-Marc KELLER lit le rapport de la Commission d'urbanisme; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver le préavis n° 64.

La discussion est ouverte.

Monsieur Hossein FADAEI demande s'il y a eu une grande demande en faveur d'appartements protégés.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que le Département du logement a indiqué que l'existence d'appartements protégés est extrêmement important pour le canton et que ceux-ci devaient être

construits partout où cela est possible. C'est pour cette raison que Tannay a été autorisé de changer l'affectation des terrains agricoles en LUP.

Madame Jill MONNEY explique avoir eu cette idée de créer des logements protégés pour les habitants de Tannay. Elle relève que ces logements pourront être construits et que ce serait un développement économique très lucratif pour Tannay.

Monsieur Jonathan MONNEY demande si la gestion médicale des LADA sera faite par les propriétaires.

Monsieur le Municipal CLAUS répond que les loyers seront contrôlés par le canton.

Monsieur le Municipal Michaël SCHGLEGEL répond que les propriétaires ne pourront pas construire autre chose que des LADA ; ça sera à la fondation ensuite de créer une entité séparée par exemple pour la gestion médicale.

Monsieur Matteo DIETTES demande qui peut faire une demande pour vivre dans ces logements.

Madame la Syndique Denise RUDZAZ répond que ces logements ne peuvent pas être limités qu'aux citoyens de Tannay, et seront donc probablement élargis aux personnes de la région de Terre Sainte.

Monsieur Hossein FADAEI souligne que les jeunes couples doivent aussi pouvoir bénéficier de logements à Tannay.

Madame la Syndique Denise RUDZAZ répond que ces logements existent déjà à Tannay (immeuble Floréal et centre du village).

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 64 est accepté à l'unanimité.**

#### **8. Préavis n°65 de la Municipalité relatif au changement du chauffage dans l'immeuble Floréal au prix de 171'000 CHF**

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 65.

C'est l'option de PAC avec sondes qui est la meilleure et la plus écologique des solutions de remplacement du chauffage du Floréal.

Reste à choisir le meilleur emplacement pour placer les sondes de géothermie, des spécialistes proposeront les meilleurs emplacements.

Monsieur Jonathan MONNEY lit le rapport de la Commission de développement durable ; au nom de cette commission, il recommande d'approuver le préavis n°65.

Monsieur François STETTLER lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette commission, il recommande d'approuver le préavis n°65.

La discussion est ouverte.

Madame Jill MONNEY a entendu que les baignoires installées sont du matériel de récupération et estime choquant que les rénovations soient faites que lorsqu'il y a un changement de locataires.

Monsieur Hossein FADAEI remercie la Municipalité d'avoir intégré la Commission de développement durable dans ces discussions.

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO demande quel a été le critère de choix pour différencier les prestataires et s'ils ont déjà eu l'occasion de collaborer avec ces entreprises.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que le choix s'est basé en comparant les prix de deux prestataires, 15'000 CHF pour l'un et 10'000 CHF pour l'autre. Les deux ont été choisis puisque la différence de prix entre les prestataires était d'environ 10'000 CHF. C'est la première fois que la Municipalité mandate l'entreprise pour la pose de la pompe à chaleur.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 65 est accepté à la majorité (1 abstention).**

## 12. Propositions individuelles et divers

Monsieur Jonathan MONNEY informe que la 3<sup>e</sup> AG a eu lieu la semaine dernière. TannEco bénéficie de 8'000 CHF de subvention de la Municipalité. Le but est de consolider ses activités en 2026. Le PrinTannay le 26 avril 2026 et Noël Bazaar. Des ateliers pratiques seront également organisés, comme pour la gestion de l'utilisation de l'eau dans les jardins

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO demande quel est le nombre d'enfants prévus à la crèche et le nombre de demandes d'enfants déjà reçues.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL répond que 22 places sont prévues, ce nombre correspondant au nombre d'enfants répartis dans les groupes selon les éducateurs.

Monsieur Marc LUTHI relève que le prix des filets de perche de la Buvette du Port est passé à 48 CHF et demande s'il est possible de faire quelque chose pour diminuer ce prix.

Madame Florence DRUON relève que ce sont désormais des prix courants dans les restaurants.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL répond que ce message sera transmis mais qu'il faut lui laisser le temps, le restaurateur débute à Tannay et les échos sont bons pour le moment.

Madame Pierrette RAMSEIER relève avoir entendu que des résidus de suie ont été trouvés sur le sol de la crèche des Contamines ; elle s'inquiète car c'est toxique et parce que les parents n'ont pas été informés sur ce sujet.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL répond n'avoir rien entendu sur ce sujet mais qu'il reviendra avec une réponse avant la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur le Président Guillaume BENARD rappelle les prochaines séances du Conseil communal : 15 juin 2026, 14 septembre 2026 et 7 décembre 2026.

Il souhaite de bonnes fêtes de Pâques à tous.

Il clôt la séance à 21h20.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer